DISPENSATEUR(S) DE SOINS NON CONVENTIONNE(S)

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste

Nom: BAYART Daniell

Numéro INAMI: 3-8812470-001 Numéro BCE: 0827917761

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste

Nom:

Numéro INAMI : Numéro BCE:

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste

Nom:

Numéro INAMI: Numéro BCE :

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 11/12/2023

Montants mis à jour le ***	Intervention + ticket modérateur + supplément max HONORAIRES MAXIMUMS ***		Intervention INAMI		À charge du patient		
DESCRIPTION DES SOINS			INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODERATEUR PATIENT	TICKET MODERATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire	Assuré ordinaire Bim	€	€ 24,00 € 30,00	1	€ 6,00	,	€ 19 € 14
Code nomenclature* : 301011 Examen buccal préventif jusqu'au	Assuré	€	€ 54,50	,	€ 0,00	,	€ 20
18e anniversaire Code nomenclature*: 371615, 371571	ordinaire Bim	€	€ 54,50	1	€ 0,00	1	e 20
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire	Assuré ordinaire	€	€ 74,50	1	€ 0,00	1	ط ،
Code nomenclature*: 371593	Bim	€	€ 74,50	1	€ 0,00	1	€ 20
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire	Assuré ordinaire	€	€ 70.50	1	€ 4,00	1	€ 24
Code nomenclature*: 301593	Bim	€	€ 74,50	1	€ 0,00	1	€ 20
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e	Assuré ordinaire	€	€ 46,50	€ 37,50	€ 9,50	€ 18,50	€ 35
anniversaire Code nomenclature*: 304393	Bim	€	€ 56,00	€ 55,00	€ 0,00	€ 1,00	€ 25
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavité(s) et/ou restauration, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent	Assuré ordinaire	€	€ 10,50	€ 9,00	€ 3,50	€ 5,00	e 8.5
	Bim	€	€ 14,00	€ 14,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 3
Code nomenclature*: 303590							
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature * : 307031	Assuré ordinaire	€	€ 12,00	€ 10,50	€ 3,50	€ 5,00	€ 10
	Bim	€	€ 15,50	€ 15,50	€ 0,00	€ 0,00	€ 6.50

Non conventionné - Un dispensateur de soins non conventionné peut s'écarter des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments).

Assuré ordinaire – Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim - Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Honoraires maximums - Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels

Intervention INAMI - Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient - Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des supplements eventuels

Hors TSB (Trajet de soins buccaux) - Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

Supplément patient - Montant max, qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

de l'intervention de l'INAMI. OU

iquement le ticket modérateur et les suppléments ntuels (si le dispensateur applique le tiers payant).

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Autorités de contrôle compétentes

Adresse(s) du cabinet

Site web (si d'application) :

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement)

Forme juridique :

Assurance RC Pro (nom, adresse, couverture géographique) :

Visa : SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles INAMI : Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrèment des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN). Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

Adresse du siège social (si personne morale) :

^{*} Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire maximum demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

*** Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués.